

**Compte-Rendu
CTL DU 29/03/2022
(2ème partie)**

RETOUR SUR le CTL du 29/03/22

ANALYSE DU BILAN DE LA MISE EN PLACE DU NRP à la DDFIP 66

S'agissant de la mise en place du NRP dans notre département au 01/01/2022, la Directrice reconnaît les difficultés.

Elle précise que l'on doit accompagner les agents, que le NRP n'est pas abouti et que l'on a pour l'instant posé que les structures, lesquelles sont conditionnées par l'état d'avancement des outils informatiques. Elle rajoute que notre relation avec l'utilisateur a changé parce que les technologies ont changé.

Pour FO DGFIP 66, la question de l'emploi reste centrale.

L'exemple du SGC de PRADES qui démarre son aventure avec un sous-effectif spectaculaire est emblématique. Certes la Direction lui vient en aide, mais ne pas avoir le niveau d'emploi requis au démarrage met en lumière le fait que l'ambition première n'est pas de mieux satisfaire les usagers et d'améliorer les conditions de travail des agents.

Pour notre syndicat, nous voyons bien que les nouveaux processus de travail sont au-dessus des structures, lesquelles restent fragiles et évolutives, avec la révolution numérique et la montée en puissance de l'intelligence artificielle.

Le NRP nous réserve bien des surprises et nous ne voulons pas d'une administration déshumanisée.

S'agissant du bilan de la mise en place du SIE DÉPARTEMENTAL, la Directrice a indiqué qu'elle n'avait aucun élément lui disant que l'on s'était trompé sur l'organisation.

Pour FO DGFIP 66, cette réforme est surtout faite pour supprimer les emplois et dégrader l'intérêt du travail que les agents doivent exécuter. C'est bel et bien le nombre d'emplois et la santé des agents qu'il faudra surveiller.

Quant à la fusion des 2 SPF, voilà une réforme qui a du mal à se faire. Elle n'est pas le pré-requis pour obtenir de la DG du renfort, mais sa réalisation donnerait plus de crédit à la DIRECTION pour obtenir des moyens humains supplémentaires (de l'aveu même de la Directrice). Ce sera long pour venir à bout de ce retard, mais selon la direction toutes les mesures adaptées vertueuses ont été prises. C'est une affaire de patience...

En conclusion, le bilan optimiste présenté par la Direction nous paraît décalé avec la réalité du terrain. La directrice admet qu'il y a un décalage entre la vision rationnelle de la Direction et celle qui est aussi rationnelle des agents. Cependant, la directrice rajoute fermement qu'à un moment donné, on est obligé de dire aux agents qu'il va falloir faire autrement.

On le sait bien : lorsqu'il y a une autorité hiérarchique, la vision qui l'emporte est connue d'avance.

Nous aurons un prochain CTL le 19/04/2022, avec notamment l'utilisation de la fameuse enveloppe pour améliorer les conditions de vie au travail. Ce dossier y sera donc tranché officiellement. Cet exercice s'annonce difficile et nous vous ferons part des arbitrages entérinés. De nombreuses difficultés se posent d'ores et déjà suite aux deux groupes travail DIRECTION/ SYNDICATS. Il va falloir décider et agir pour ne pas perdre ces crédits !!!